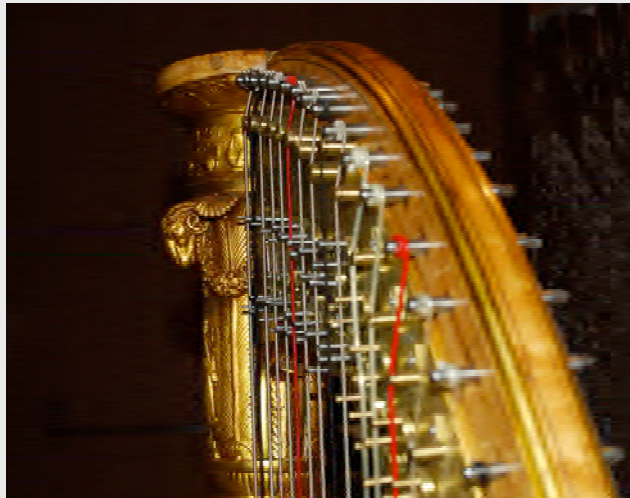


Concours internationaux de la Ville de Paris

Concours Lily Laskine 2011

P a r i s



16 - 23 octobre 2011

R è g l e m e n t

Article 1

Le Concours de harpe Lily Laskine 2011 se déroulera à Paris, du 16 au 23 octobre, dans le cadre des Concours internationaux de la Ville de Paris.

Les Concours de la Ville de Paris sont une production de l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique (ACDA).

Article 2

Ce Concours est ouvert aux harpistes de toutes nationalités, nés après le 16 octobre 1981.

Il comporte également une section junior ouverte à des candidats nés après le 16 octobre 1996.

Un même candidat ne peut concourir dans les deux sections.

La Direction du Concours est seule habilitée à décider de l'admission des candidats. La liste des candidats acceptés sera publiée sur le site Internet le mardi 21 juin 2011.

Des courriers électroniques individuels seront également adressés aux candidats.

Article 3 – Dossier d'inscription

Les candidats doivent envoyer un dossier complet d'inscription à l'adresse du Concours au plus tard le samedi 21 mai 2011 (cachet de la poste faisant foi) comprenant les documents suivants :

Curriculum vitae, photocopie de carte d'identité ou de passeport et photo seront envoyés de préférence par courriel .
- Le bulletin d'inscription, dûment et lisiblement complété, daté et signé, comportant notamment l'indication de la section choisie,

- Une photocopie de carte d'identité ou de passeport, ou toute pièce officielle en tenant lieu,
 - Un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum deux pages dactylographiées) mentionnant les établissements des études musicales, les principaux professeurs, les récompenses obtenues, la situation professionnelle,
 - Deux lettres de recommandation originales de musiciens notoires, rédigées en vue dudit concours,
 - Une photographie couleur récente de format 3,5 x 4,5 centimètres minimum, avec mention des nom et prénom au verso.
 - Le règlement ou un document attestant le paiement des frais de dossier (cf. article 4).
- Étant donné les aléas des courriers postaux, le candidat signalera par courriel la date de l'envoi de son dossier.

Article 4 - Frais de dossier

Les frais de dossier sont fixés à 40 € et doivent être impérativement envoyés en même temps que l'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Les candidats devront envoyer cette somme nette de tous frais annexes de paiement.

Modalités de paiement, portant le nom du candidat :

- par chèque français libellé à l'ordre d'ACDA en euros,
- par virement bancaire en euros RIB,
- par chèque établi par une banque étrangère, tiré sur une banque française, libellé à l'ordre d'ACDA et rédigé en euros,
- par mandat postal international à l'attention d'ACDA en euros,
- en espèces en euros.

Article 5 - Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 40 €. Les candidats sélectionnés devront payer les droits d'inscription lors de leur inscription sur place, le jour du tirage au sort.

Article 6 - Hébergement

La Direction du Concours pourra se charger de l'organisation de l'hébergement, dans des conditions de logement universitaire (chambre simple ou twin) ou chez un particulier, pour les candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne, qui en feront la demande sur le bulletin d'inscription.

La Direction du Concours remboursera les frais d'hébergement aux candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne, ayant passé avec succès la première épreuve pour la durée que nécessite l'ensemble des épreuves. Dans ce cas, les candidats recevront une allocation journalière de 40 €.

Article 7 – Visa

Les candidats ayant besoin d'un visa pour participer au Concours sont priés de s'en occuper personnellement. Les candidats devant présenter une lettre d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande auprès de la Direction du Concours.

Article 8 - Programme

Première épreuve

1. Carl Philip Emmanuel Bach : *Sonate pour harpe en sol majeur WQ139 H 563* - Arrangement Judy Loman conseillé (Éditions Orpheus)
2. Henriette Renié, *Danses des lutins* (Éditions Salvi)

Deuxième épreuve

1. Œuvre nouvelle de Ivan Fedele écrite pour le Concours (environ huit minutes) - La partition sera envoyée aux candidats le 30 juin 2011.
2. Programme libre d'œuvres (ou de mouvements d'œuvres) édités pour harpe seule (à l'exception des œuvres choisies lors des tours précédents) d'une durée totale de 25 à 30 minutes.

Épreuve finale

François Adrien Boïeldieu : *Concerto pour harpe et orchestre en Ut majeur op.82* (Éditions Ricordi)

JUNIORS

Première épreuve (à huis clos)

1. Marcel Grandjany au choix :
Le bon petit roi d'Yvetot (Éditions Durand)
ou
Et ron et ron petit patapon (Éditions Durand)

2. Une pièce au choix du candidat d'environ 3 ou 4 minutes

Deuxième épreuve

1. Domenico Zipoli (transcription Henriette Renié) : *Sarabande et Gigue* avec les premières reprises (Éditions Leduc)
 2. Mikhaïl Glinka : *Nocturne* (Éditions Salvi)
 3. Œuvre nouvelle écrite pour le Concours.
- La partition sera envoyée aux candidats le 15 juin 2011.

Finale

Franz Josef Haydn, *Concerto en Ut majeur, pour clavecin et cordes* (Editions Barenreiter) Nagels Musik-Archiv n°200, Hob XVIII:5.

Les candidats des deux sections pourront jouer les œuvres dans l'ordre de leur choix.

Les candidats désirant changer leur choix de répertoire devront en avertir la Direction du Concours par courrier électronique ou par courrier postal au plus tard le vendredi 30 septembre 2011. L'ensemble du programme doit être exécuté de mémoire à l'exception de l'œuvre nouvelle.

Article 9 - Tirage au sort

Les candidats joueront dans un ordre fixé par un tirage au sort qui aura lieu le samedi 15 octobre 2011. Le tirage au sort des juniors se déroulera le mercredi 19 octobre. Les candidats devront être personnellement et impérativement présents à cette occasion.

Toutes les épreuves seront publiques, exceptée la première épreuve junior.

Il y aura un deuxième tirage au sort pour l'épreuve finale.

Article 10 – Harpe

Les candidats peuvent jouer sur leur propre instrument, quel qu'en soit la marque, sous leur responsabilité et à leurs frais. La société Salvi, partenaire du Concours, mettra des harpes à disposition des candidats qui le demanderont.

Article 11 – Épreuves

Les deux premières épreuves se dérouleront au Conservatoire national de région de Paris-CRR, 14 rue de Madrid 75008 Paris. L'épreuve finale aura lieu le samedi 22 octobre au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, avec la participation de l'Ensemble Orchestral de Paris.

La remise des prix et le concert des lauréats sera donné le dimanche 23 au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, avec la participation de l'Ensemble Orchestral de Paris.

Article 12 – Jury

Le Jury se réunira à l'issue de chaque épreuve et prendra ses décisions selon des modalités portées préalablement à la connaissance de chaque juré. En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante.

Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.

Le Grand Prix de la Ville de Paris et le deuxième Prix ainsi que le premier prix junior ne pourront être partagés.

Le Jury a la possibilité de décerner des mentions.

Le Jury ne pourra décerner une récompense qu'aux candidats ayant été admis à la deuxième épreuve.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 13 – Palmarès et concert des lauréats

Grand Prix de la Ville de Paris - Le lauréat bénéficiera d'une harpe de Grand Concert Minerva, offerte par la Maison Salvi

Le Grand Prix de la Ville de Paris bénéficiera des engagements suivants offerts par :

L'Association des Amis de Lily Laskine

Le Festival de harpe en Avesnois

Le Festival de Gargilesse

Le Festival Septembre Musical de l'Orne

Deuxième Prix - Prix Maximilien Maddox : 7 000 €

Troisième Prix - "À la mémoire de Jean-Michel Fournier" offert par Penny et Aldo Osti : 4 000 €

Quatrième Prix - Prix de l'Association Lily Laskine : 3 000 €

Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre nouvelle de Ivan Fedele, composée pour le Concours, offert par la Sacem : 2 000 €

Premier Prix junior : une harpe d'étude offerte par la Maison Salvi

Deuxième Prix junior offert par le Groupe Calpers Hotels : 500 €

Troisième Prix junior - Prix Catherine et Philippe Huguet : 500 €

L'Association Jeunes Talents proposera un engagement dans sa programmation aux Archives Nationales (Paris) à l'un des lauréats de son choix. Ce concert donnera lieu à

l'enregistrement en public d'un CD de qualité professionnelle; ce CD sera édité par l'Association Jeunes Talents.

Les lauréats bénéficieront d'autres engagements qui seront précisés ultérieurement.

L'administration du Concours ne saurait être tenue pour responsable des difficultés pouvant surgir dans l'organisation de ces manifestations.

Article 14 – Diffusion

Les différentes épreuves et le concert des lauréats pourront être enregistrés, radiodiffusés ou télévisés sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une quelconque rétribution financière.

Article 15

Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation pure et simple du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

Concours internationaux de la Ville de Paris

Concours Lily Laskine 2011

16 - 23 octobre 2011

